L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE,

Est située rue Chartres, No. 110, entre St. Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance : on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on ne les admets pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. *Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.*

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et Carrollton.

AVIS AU PUBLIC.

LA compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et Carrollton, voit avec peine qu'au mépris des réglemens de Police de la Paroisse Jefferson, un grand nombre d'animaux sont laissés à l'abandon dans la ligne que parcourt son chemin ; ces animaux ont déjà occasionné et occasionnent chaque jour principalement dans le temps des pluies, des dégats considérable au chemin et aux fonds que la compagnie a fait faire de chaque côté.

Comme elle est à la veille de faire courir le char à vapeur, elle redoute les accidens qui ne manqueraient pas d'arriver fréquemment si elle n'apportait un prompt remède à cet abus ; elle prévient en conséquence les propriétaires d'animaux que, pour protéger son chemin comme la charte lui en donne le droit, section 11me. ainsi que pour *rassurer les passagers contre la crainte de toute espèce d'accidents*, elle est déterminée, à partir de la publication du présent avis, à faire arrêter et conduire aux épaves, tous les animaux qui seront trouvés errant le long du chemin à coulisses depuis la limite inférieure de la Paroisse Jefferson jusqu'à Carrollton, conformément aux articles 33, 34 et 35 ; et suivants les réglemens de police de la Paroisse Jefferson.

Le public est prévenu en outre que la compagnie ne permettra à personne de passer à cheval ou voiture d'aucune espèce, sur son chemin, dans les limites comprises dans la charte. L F GENERES,

27 juil caissier, protem.

Compagnie pour la fabrique d'huile de graines de coton de la Louisiane et d'Assurances.

Nlle-Orléans 21 juillet 1835.

LES actionnaires de cette compagnie sont prévenus par ces présentes qu'un second paiement de 10 piastres par action devient du ce jour et que conformément aux dispositions de la section de la charte au cas où un actionnaire négligerait de payer à terme pour ses actions, ladite action sur laquelle paiement a été demandé sera confisquée ainsi que toutes sommes déjà payées, pour le bénéfice de la compagnie. R. CLAGUE, secrtaire. 21 j

Bureau de la Compagnie des Architectes du 5me. District de la Nouvelle Orléans.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs du fonds capital de cette compagnie qu'ils auront à payer le 8 août prochain, le huitième dixième du montant de leur souscription, Par l'article 5me. des réglemens, tels souscripteurs qui manqueront de payer à l'époque mentionnée ci-dessus perdront au profit de la compagnie les actions sur lesquelles le dit paiement aura été requis et les paiemens déja effectués. Par ordre de la direction.

8 juil J PLESSIS, secrétaire.

AVIS.

LE public est prévenu que la société qui existait entre MM. Ed. L'hote et A Marion, est dissoute d'un commun accord, à dater du 10 juin 1835.

M Ed. L'hote reste seul chargé de la liquidation de la société.

Il profite de cette circonstance pour annoncer au public qu'il vient d'ouvrir à la Baye St Louis, en face le wharf, un établissement désigné sous le nom *d'Hôtel du Belair*.

La belle situation de cet hôtel, la proximité du débarquement, et de l'embarquement sont trop avantageusement *connus pour entrer dans de plus grands détails.*

Madame L'hote justement appréciée par les soins et les attentions qu'elle a prodigués aux personnes qui ont logé dans les maisons qu'elle a dirigées et m'armèrement à l'hôtel de la Marine, quelle tenait à la Nouvelle Orléans, sera seule à la tête de la direction intérieure de la maison.

M Ed. L'hote ose croire que les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance trouveront dans son hôtel propreté, soins, exactitude et prévenance.

Il a un bon cuisinier français, on y trouvera logement, pension, table d'hôtel, et vin à chaque repas.

2 juillet—☞ ED. L'HOTE

HOTEL DE MANDEVILLE.

LE soussigné prévient ses amis et le public que son établissement sera prêt à recevoir les personnes qui de viséiteront le 23 juin. Epoque à laquelle il pourra prendre 40 pensionnaires et plus—pour ceux qui connaissent la superbe situation de cet établissement, les détails seront inutiles. Mais le soussigné croit qu'il est utile d'en faire connaitre au public les divers avantages.

Mandeville est situé à environ 20 milles de la Nouvelle Orléans, sur les bords du lac Pontchartrain, la terre s'y élève de 12 à 15 pieds au dessus de la marque des hautes eaux, et l'excellent air que l'on y respire, le rend un des lieux les plus sains—en effet la situation singulière de ce local, semble en exclure toutes les maladies épidémiques. La pêche y est abondante, et la chasse agréable, les provisions, vins et liqueurs seront de la première qualité, et rien ne sera négligé de ce qui pourra contribuer aux agrémens et aux plaisirs de ceux qui l'honoreront de leur patronage. Dans ce but, il s'est procuré des bateaux, des pirogues, une scine, des chevaux et un tir au pistolet. Les familles trouveront des appartemens particuliers. Deux steamboats partant alternativement de la Nouvelle Orléans, établiront une communication journalière et non interrompue entre cette ville et Mandeville. Le temps pour la traversée n'excédant jamais 2 heures et demi. Les bains étant de première nécessité pendant les chaleurs excessives de l'Eté, une maison de bain a été construite sur le lac, et un quai spacieux rend le débarquement on ne peut plus utile et sans aucun danger.

N B—Pour l'heure du départ des steamboats, voyez l'avertissement du Delta.

17 juin—☞ JOHN DAVIS.

HOTEL MARIGNY.

ENCOIGNURE des rues Victoire et le Chemin à Coulisses du Lac Pontchartrain.

Le propriétaire de cet établissement a l'honneur d'appeler l'attention du public sur cet Hôtel, meublé et garni dans un style jusqu'alors inconnu dans ce pays.

Ni peines, ni dépenses seront épargnées par tous les employés dans cet établissement pour satisfaire aux exigences du public.

Les pensionnaires seront logés convenablement dans des chambres très agréables.

Il y a un salon meublé avec le plus grand luxe pour les dames, situé au 2me. étage et adjoignant se trouve une chambre où l'on peut avoir constamment des glaces, du soda, des confitures, pâtisseries &c.

Cet établissement est très convenable pour les messieurs et dames qui, voulant partir par les chars du chemin à coulisses, manquent l'occasion mais trouvent dans cet établissement, non seulement un lieu de repos mais encore un lieu de récréation qui les console de leur désappointement. Les personnes trouveront aussi une *halte très agreable.*

Ce superbe établissement a été monté au prix d'énormes dépenses ; mais le propriétaire en a couru les risques sachant bien que les habitans de la Nouvelle Orléans n'ont, dans le monde entier, aucuns rivaux pour les encouragemens accordés à de louables efforts. 23 mai WAYMOUTH

A LOUER immédiatement, une jolie maison basse, située sur la rue de l'Esplanade, entre Royale et Condé, ayant 4 appartemens, galerie, cabinets, chambres à domestiques, cuisine etc. et un jolis jardin, le terrain étant de 62 pieds sur 115 pieds. Il y a une entrée pour une voiture et de la place pour une écurie. S'adresser au soussigné.

23 juil ED. GOTTSCHALK, 100, rue Chartres.

A Louer ou affermer pour le 1er août prochain la jolie maison à étage, *no 123, située rue de Chartres*, entre les rues St Louis et Conti, adjoignente à la propriété de M Bernard Marigny, et à celle de l'encoignure de la rue St Louis. S'adresser à M L G Pilié, ou a JOAQUIN VIOSCA,

21 juil—☞ encoignure St Philippe et Levée.

A LOUER,

Le logement de la maison numérotée 79 sur la Levée—demeure fort agréable. On peut entrer de suite en jouissance. S'adresser à

6 juillet WM. HOLMES & Co.

A LOUER pour le 1er. janvier 1836—La belle maison à deux étages, formant l'encoignure des rues du Canal et du Camp, appartenant à Mr. Prado. Dans cette maison on peut établir un superbe magasin dans le bas et loger une nombreuse famille dans les étages supérieurs. S'adresser sur les lieux au propriétaire 21 maj

---

PROPRIETES A LOUER.

Le soussigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Trémé et Marais, le mieux situé et plus bas que Remparts, et à cinq minutes de marche de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre appartemens, d'une grande écurie, et magasin et un manège, cuisine et diverses chambres à domestiques.

JULES LE BLANC, rue Royale, no 103.

23 avril ☞ A. WARTELLE, 180 rue Royale.

Forte toile à sacs de Dundee.

SOIXANTE-ET-DIX pièces de forte et large toile à sacs de Dundee, en débarquement du navire Arkansas et à vendre à très bon marché et à des conditions fort avantageuses et elles sont prêtes sur la Levée.

ANDREWS & FRERES,

5 août rue de Chartres no 19.

POUR LA BAIE ST. LOUIS LA PASSE CHRISTIAN, LA BAIE DE BELOXI, PASCAGOULA, MOBILE, ET PENSACOLA.

Le superbe bateau à vapeur, fin marcheur MERCHANT, capitaine James Swiler, partira de l'extrémité du chemin à coulisses chaque samedi matin, à l'arrivée des chars de 6 heures, pour la Mobile et les débarquemens intermédiaires.

Il partira de la Mobile pour Pensacola tous les dimanches matin à 8 heures, et quittera Pensacola tous les lundis matin à 9 heures, pour revenir à la Mobile.

Il partira de la Mobile pour la Nouvelle Orléans et les débarquemens intermédiaires, chaque mardi matin à huit heures et demie.

Il partira de l'extrémité du chemin à coulisses pour la Bair St Louis, Beloxi et Pascagoula, chaque jeudi matin à l'arrivée des chars de 6 heures, et reviendra de Pascagoula tous les vendredis, partant à 5 heures du matin.

Pour plus amples renseignemens s'adresser à bord au capitaine Swiler, ou à GILBERT VANCE,
JOHN KILSHAW, jr.
JAMES CURREL,
agents.

N. B.—*Tous les effets aux risques des passagers.*

23 juillet

STEAMER MERCHANT.

Capitaine Joseph Swiler.

LE public est par ces présentes informé que toutes les *fournitures pour ce bateau seront payées comptant*, à la présentation des bordereaux certifiés par le capitaine Swiler, et qu'en conséquence les actionnaires seront responsables d'aucune dette autrement contractée par quelque personne que ce soit du bord.

GILBERT VANCE,
JOHN KILSHAW,
JAMES CURELL, } Agents.

7 août

POUR MANDEVILLE & MADISONVILLE.

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira régulièrement du lac Pontchartrain, tous les dimanches à 9 heures précises du matin, pour Mandeville et Madisonville, quittera Madisonville, tous les Lundi à 4 heures du matin, passant par Mandeville à 5 heures et arrivera au lac Pontchartrain à 7 heures 30 minutes du matin, où il y aura un char prêt à prendre les passagers.

Les mardi et jeudi le Delta partira du lac Pontchartrain à 9 heures précis du matin pour Mandeville et Madisonville, et repartira de Madisonville, passant par Mandeville tous les mercredi et vendredi à 9 heures du matin.

Les samedi le Delta partira du lac Pontchartrain à 5 heures précises du soir pour Mandeville et Madisonville et repartira de suite pour la Nlle Orléans pour être prêt le dimanche à l'heure accoutumée.

Le prix du passage, les samedi et dimanche sera d'une piastre par personne, les autres pour $2, à l'exception des propriétaires de Mandeville qui ne paieront qu'une piastre.

Les personnes sont priés de se rendre par le char de 8 heures du matin.

N. B.—Les départs seront aux heures fixées, l'on n'attendra personne. 16 juil—☞

POUR LA MOBILE, devant toucher à la Baie St. Louis, à la Passe Christian, au Beloxi et à Pascagoula.—Les bateaux à vapeur PLANTER & SUN feront à l'avenir les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile deux fois la semaine, et toucheront aux lieux ci-dessus précités, dans chaque voyage. Pour la commodité des passagers, les dits bateaux ne prendront aucun fret si ce n'est celui que les passagers voudront emporter pour leur usage.

Ils partiront tous les lundis et jeudis dans l'après midi de la Nouvelle Orléans immédiatement après l'arrivée des chars de 4 heures. S. CHANDLER.

(Nous sommes invités d'annoncer que le bateau le Planteur qui fait maintenant les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile sous le commandement du capitaine Stephen Chandler, n'est point le même qui était employé sur le Mississipi. 9j—1m

---

EXCURSION DU DIMANCHE.

Prix réduit à une piastre.

Pour Madisonville, en droiture.

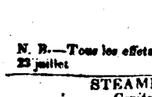

Le bateau à vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du lac, tous les dimanche, jusqu'à ce qu'un avis contraire en informe le public, à 9 heures A M, et repartira le même jour de Madisonville à 4 heure P M.

Les passagers devront prendre le char de 8 heures A M. S'adresser au capitaine à bord ou à

26 juin W BAGLEY, agent.

POUR PHILADELPHIE.

Passage réduit à trente piastres, par la goëlette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, ROBERT & JAMES, capitaine Warren, devant partir mardi 11 du courant. Quelques passagers de plus peuvent être admis en s'adressant de suite à

10 a WILLIAM BRYAN, Vieille Levée no 36.

POUR BRAZORIA (TEXAS).

La goëlette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, ROBERT CENTER, capitaine Shepherd, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

8 août WILLIAM BRYAN, Vieille Levée.

POUR LA TAMPICO.

Le brick espagnol fin voilier SAN ROMAN, capitaine Salva, partira positivement dimanche prochain. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou à MATEO FIOL,

6 aout—3 rue Condé, No. 97.

POUR BRAZORIA—(Texas).

La belle goëlette fine voilière ROBERT CENTER, capitaine Shepherd, partira immédiatement. *Pour fret ou passage*, s'adresser à

WILLIAM BRYAN.

31 juil no 19, rue de la Commune.

POUR TAMPICO OU MATAMORAS.

La goëlette mexicaine bien connu IRIS, capitaine Espinola, ayant une partie de son fret engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à J PRATS & FILS.

28 juil

A LOUER OU A FRETER.

La goelette fine voilière MARY, capit. Richmond, est prête a prendre du frêt. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à

1 août WILLIAM BRYAN, 36, Vieille Levée.

POUR VERA CRUZ.

La goelette mexicaine AMERICA, capitaine Puis, ayant une partie de son chargument engagée, partira sous peu. Pour fret de 200 barrils ou passage, s'adresse à bord ou à J PRATS & FILS.

28 juil.

POUR VERA CRUZ.

Le brick fin voilier Mexicain, GENERAL SANTA ANNA, ayant déjà une partie de son chargement engagé, partira sous peu de jour. pour le port ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à 25 juil M S CUCULLU, LAPEYRE & Co.

La goelette fine voilière BETSY HAMILTON, capitaine Bouvet, du port d'environ 600 barrils est prête à prendre un chargement pour un des ports du Mexique, (celui de Tampico serait préféré) pour les conditions s'adresser à bord, entre les rues Conti et Bienville, ou à

6j uin—☞ J. PRATS & FILS

POUR BRAZORIA, TEXAS.

La goelette fine voilière, chevillée en cuivre MARY JANE, capitaine Griffen, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à

WILLIAM BRYAN.

9 juin no 19 rue de la Commune.

EAUX MINERALES.

BOISSONS GAZEUSES.

EAUX médecinales de toutes sortes telles que Vichy, Sedliz, purgative de magnesie à 50 cents la bouteille, Eau gazeuses de Seltz et carbonisée à 12 1-2 cents la bouteille *par abonnement, en rendant les verres.*

Boissons gazeuses aromatisées telles que citron, menthe, orange, fleurs d'orange, etc. punch gazeux, etc, à 25 cents la bouteille, en rendant les verres.

Nous appelons particulièrement l'attention du public sur l'eau gazeuse de Seltz qui remplace aujourd'hui l'eau ordinaire sur toutes les bonnes tables d'Europe.

20 juin ☞ RIVET SYBOLD & co.

INSTITUTION BELLANGER,

Sous la direction de M. Caboche.

MR. CABOCHE, ayant succédé à Mr. Bellanger dans la direction de l'institution de jeunes gens, située chemin du Bayou, invite tous les pères de famille qui ne connaissent pas la méthode Jacotot, que l'on suit dans cet établissement, à assister aux leçons qu'il donne à ses *élèves. Les faits pourront contribuer plus que tous les* discours, à porter la conviction dans les esprits.

27 juin—3ps—☞

Marchandises Sèches nouvellement arrivées.

FORTES cotonnades de Lowell et de Kersey, Bombasines et bombazettes noires, circassiennes superfines,

Osnaburghs en pièces et demi pièces,

Cotonades superfines de 5/4, bon teint,

Ecossaises pour meubles et de goût 4/4,

Mousselines rayées et à carreaux, nouveaux desseins,

Moustiquaires de diverses qualités et desseins en coton,

Courtepointes supérieures de 14/4

Crêpe d'Italie de toutes largeurs

Rideaux de mousseline et bordures rouges françaises

Toile d'Irlande de 4/4 en pièces et demi pièces

Toile à drape de diverses largeurs

Linge de table damassé français et irlandais

Broderies françaises, nouveaux desseins, quelques unes riches

Velour noir de soie et de coton

Lutestring d'Italie, soieries unies et figurées et satins

Un bel assortiment de mouchoirs de goût

Habillemens pour dames au dernier goût de France

Mousselines et ginges de deuil

Gants à jour au dernier goût, quelques une à bas prix

Couvertures de laine, ainsi qu'un grand assortiment de marchandises qui méritent l'attention des détaillans de la ville et de la campagne, à vendre par

ANDREWS & FRERES,

24 juil rue de Chartres, no 19.

LEGION DE DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans le 23 juillet 1835.

CONFORMEMENT à la loi de légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira le Dimanche 23 du mois d'août, à 5 heures et demie du matin, sur la place d'armes, pour une revue d'inspection.

Les officiers commandant les compagnies remettront à l'inspecteur de brigade un état exact du nombre effectif de leurs compagnies.

Le brigadier général compte sur le zèle et la coopération des officiers, sous officiers et soldats de la légion et sur leur obéissance aux lois de la milice, dont il espère qu'ils donneront toujours l'exemple.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général J B Plauché, commandant la légion. D AUGUSTIN,

28 juil aide de camp.

Détenus à la geole de la Paroisse Jefferson le nègre FIGARO, se disant appartenir à M Trudeau, de la Paroisse St Jacques.

SUZANE, appartenant à mademoiselle Françoise.

MINDA, appartenant à M. Weiller de la N. Orléans.

HAMTON, appartenant à M. L. Milleudon.

Les propriétaires sont priés de venir les réclamer en se conformant à la loi.

JACQUES CHARLONNET.

6 août shérif.

VINGT DE RECOMPENSE.

PARTI marron depuis le 18 mai dernier, le jeune nègre PETER, âgé d'environ 20 ans, taille d'à-peu-près 5 pieds 3 ou 4 pouces, peau très noire, regards sournois. Il avait une petite tumeur de la grosseur d'une noisette sur le front, provenant d'un coup. Toute personne qui le logera à la geole ou qui me donnera telles informations qui me le feront retrouver recevra la susdite récompense.

Les capitaines et autres sont prévenus de ne point le recevoir ni l'employer sous peine d'être poursuivis suivant la rigueur des lois.

6 aout—5 JAMES MOONEY.

AVIS—Détenus à la geole du comté des Allemands, les deux nègres américains nommés Sam et Emas. Sam ne parle que l'anglais et se dit appartenir à Mr. Masarché, de la paroisse St Jacques, Emas ne parle aussi que l'anglais il est très noir et se dit appartenir à Mr Waderspoon, du Bayou Black. Les propriétaires des dits esclaves sont priés de vouloir les retirer en se conformant aux lois et en payant les frais.

Paroisse St Jean Baptiste, ce 1 aout 1835.

OVIDE TROUARD,

6 aout Pr. A. LUMINAIS, shérif.

$15 DE RECOMPENSE

Seront données à quiconque logera en prison, le nègre TOM, acquis récemment de la succession de feu Patrick Uriel, de la Paroisse St Jacques, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 3 pouces, parlant le français et l'anglais.

Les capitaines de navires et autres embarcations priés de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon les lois de l'Etat.

1 aout—1m,1ps B St MESME LE BRETON & Co.

$25 DE RECOMPENSE

Seront payés pour l'arrestation du nègre TAMES, âgé de 22 ans, mince mais osseux, portant favoris. On ne peut dire exactement sa taille, mi donnor d'autre renseignemens. Il est parti marron le 1er juillet, à 3 heures P M, quelques instans avant le départ du bateau à vapeur *Lafourche*, à bord du quel il devait s'embarquer avec le détachement envoyé dans le haut du fleuve par la direction des travaux publics.

Pendant tout le mois dernier il a été sous la surveillance de M Philippe Boutè, à un demi mille au dessous de la ville.

S'adresser à E Rousseau secrétaire de la direction des travaux publics, rue Toulouse no 27. 3 juil—6,3ps☞

$20 DE RECOMPENSE

quiconque arrêtera et mettra en sûreté le mulâtre JOE, âgé de 20 ans, taille 5 pieds 4 pouces, bien constitué, ayant une légère cicatrice à la figure; il n'a pas de barbe, et parle français et anglais.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur qui le prendront à leur bord seront poursuivis suivant la loi. S'adresser rue Royale, no 103, chez

15 mai ☞ J. LEBLANC & co

MAGASIN DE MARBRES.

Rue de la Douane No. 30.

HENRY HUNT & Co. ont l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle Orléans qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages de New-York, en addition à leur ancien fonds, un superbe assortiment de dessus de cheminée en marbre dans le dernier genre, ainsi qu'un assortiment très riches, de grilles en fer de Russie et en cuivre des façons les plus en vogue. En outre ils ont constamment en magasin du plâtre de Paris, du ciment Romain et hydraulique, plateaux de marbres, mortiers, vases, *pierres tumulaires et monumens* de toute description, seuls en marbre, frontons &c. Ils ont des ouvriers capables de poser les articles ci-dessus et font la plus grande attention à l'écriture des lettres. Marbre blanc, granit bleu et blanc, pierre brune pour toute espèce de bâtisses. Tombes fournies dans le plus bref délai. Tous les ordres dans leur genre d'affaires seront reçus avec reconnaissance, et exécutés avec propreté et célérité. 2 mai

---

EN débarquement du navire Mozart, venant de Marseille—20 barriques vin de la marque de Bergasse ; 25 caisses salaisons assorties ; 5 do anchois; 5 do câpres; 5 do olives et 5 do cornichons ; 5 jarres saucissons contenant environ 700 lbs ; 2 jarres duttes fraiches ; 4 jarres pruneaux en robans d'environ 2 livres et un do figues en boites d'une livre, plus, 50 paniers huile d'olives de piagniol ; 30 caisses macaronni ; do vermicelle &c. 1 mâle saucissons de Lion, à vendre par

PASCALET & MICHON.

28 juil encoignure Chartres et Toulouse.

AVIS.—William F. et Elisha D. Hyde, jusqu'à présent le commerce sous la raison W F & E B *Hyde & Co*, se sont associés dès ce jour M. Nicholas Delaplaine. Ils continueront le commerce de marchandises sèches en gros sous la raison W F & E D Hyde & Co.

W. F. HYDE,
E. D. HYDE,
N. DELAPLAINE.

1er juillet—☞

MAISON DE SANTE FRANKLIN.

CET établissement est à présent ouvert pour la réception des malades. Prix—à l'ordinaire $1 par jour. Chambres à part depuis $3 jusqu'à 5 par jour.

Petites véroles à l'ordinaire $3 par jour.

Pour entrées s'adresser à la maison de santé, ou au cabinet du docteur Luzemberg, rue des Remparts no 17. 21mas

---

VACCINATION GRATUITE.

LE public est prévenu qu'on vaccinera gratuitement les personnes indigentes tous les vendredis, de une heure à trois, dans la maison de M. Nicolas Girod, en face de la Bourse Hewlett.

Il a été de plus résolu dans la dernière séance de la société médicale que les personnes aisées qui voudront profiter de cette occasion pourront se faire vacciner moyennant une rétribution de $5; moitié de cette somme sera versée dans la caisse des orphelins et l'autre moitié servira à fonder une bibliothèque médicale.

11mai Le secrétaire général, PUISSAN.

AVIS

MR. LEWIS V. BOGY, avocat, St. Louis Missouri. Il se réfère à l'honorable David Barton, l'hon. Wm. F. Ashley, St. Louis Missouri, l'hon. Lewis F. Linn et à Menard & Valié, Ste. Genevière Missouri.

1 juil—6m

Le docteur VITAL FONDADOUZE a l'honneur de prévenir ses clients, les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, et le public en général, qu'il vient de transporter son domicile dans la maison qui forme l'encoignure des rues Bourgogne et Hôpital, et que là, il se fera un devoir et un plaisir de donner par jour quatre heures de consultations gratuites (de dix heures à deux heures de l'après midi,) aux personnes que l'indigence empêche d'appeler près d'eux un médecin : il vaccinera en même temps les enfans de ces mêmes personnes.

5 juin—a

PARTIES DE PLAISIR,

LA superbe baleinière TRYAL, capitaine Archex McDonnel, est parée dès ce jour à recevoir à son bord les amateurs d'un coup de bosline. Cette embarcation neuve nagent 7 avirons, clouée, doublée et chevillée en cuivre, peut recevoir une société nombreuse, et possède toutes les qualités que l'on peut désirer d'un vieux loup de mer. 1 août

---

GOBELETS—22 caisses de gobelets reçus par le Marengo du Hâvre, commandés expressément pour usage des cafés, à vendre par caisses ou par douzaines par

M CROSBY.

3 août no40 rue de Chartres

AVIS.—Mes occupations ne me permettant plus de donner de leçons particulières, j'invite les familles qui avaient mis en moi leur confiance à la reporter sur M. Pédarré, professeur distingué, qui suit exactement la même méthode que moi.

Mr. Pedarré demeure chez M. Frémaux rue Royale, près la rue Toulouse, No 127.

30 juin CABOCHE.

Banque de Commerce de la Nouvelle Orléans.

AVIS—Les actionnaires sont et demeurent notifiés, que le 4me paiement de vingt cinq piastres sur chaque action, sera payable en ville, ou sur la banque de l'Amérique, à New York, le premier Lundi de décembre prochain, et que le cinquième et dernier paiement de vingt cinq piastres par action, sera payable de la même manière, le 1er lundi de mars 1836.

D'après la charte, les actionnaires ont le privilège de faire un ou plusieurs paiements d'avance, et auront droit en conséquence à recevoir un dividende au (prorata), à dater de la date de ces avances.

31 juil JOSEPH SAUL, calssier.

BUREAU DU COMMISSARIAT GENERAL DES SUBSISTANCES.

WASHINGTON, 1er juillet 1835.

DES Soumissions séparées seront reçues à ce bureau jusqu'au 1er jour d'octobre prochain, pour la fourniture des provisions à l'usage des troupes aux Etats Unis, et dont livraison devra se faire en bloc comme suit :

A la Nouvelle Orléans.

300 barrils de porc
625 do de farine fraiche superfine
275 boisseaux de haricots blancs frais
4400 livres de bon savon dur
2000 do de bonnes chandelles de suif dur
100 boisseaux de bon sel propre et sec
1125 gallons de bon vinaigre de cidre.

A Baton Rouge.

240 barrils de porc
500 do de farine fraiche superfine
220 boisseaux de haricots blancs frais
3500 livres de bon savon dur
1600 livres de bonnes chandelles de suif dur
80 boisseaux de bon sel propre et sec
900 gallons de bon vinaigre de cidre

A fort Jesup 25 milles par terre de Natchitoches.

360 barrils de porc
50 do de farine fraiche superfine
330 boisseaux de haricots blancs frais
5280 livres de bon savon dur
2100 livres de bonnes chandelles de suif dur
120 boisseaux de bon sel propre et sec
1360 gallons de bon vinaigre de cidre

La moitié le 1er mai, le reste le 1er décembre, 1836.

Au débarcadaire public, à six milles du fort Towson, embouchure du Chiemichi.

240 barrils de porc
500 do de farine fraiche superfine
220 boisseaux de haricots blancs frais
3500 livres du bon savon dur
1600 do de bonnes chandelles de suif dur
80 boisseaux de bon sel propre et sec
900 gallons de bon vinaigre de cidre

Le tout livrable dans le courant du mois d'avril 1836 et devant être expédié de Natchitoches le 20 février, 1836.

Au fort Coffee, 10 milles au dessus du fort Smith, Arkansas.

65 barrils de porc
140 do de farine fraiche superfine
60 boisseaux de haricots blancs frais
990 livres de bon savon dur
450 do de bonnes chandelles de suif dur
20 boisseaux de bon sel propre et sec
250 gallons de vinaigre de cidre

Le tout livrable dans tout le courant de mai 1836.

Au fort Gibson, embouchure du Verdigris, 140 milles au dessus du fort Coffee, Arkansas.

540 barrils de porc
1125 do de farine fraiche superfine
495 boisseaux de haricots blancs frais
7920 livres de bon savon dur
3600 do de bonnes chandelles de suif dur
180 boisseaux de sel propre et sec
2025 gallons de vinaigre de cidre

Le tout livrable dans tout le courant de mai 1836.

Aux Casernes Jefferson, 10 milles au dessus de St Louis.

600 barrils de porc
1250 do de farine fraiche superfine
500 boisseaux de haricots blancs frais
8800 livres de bon savon dur
4000 do de bonnes chandelles de suif dur
200 boisseaux de bon sel propre et sec
225 gallons de vinaigre de cidre

Au fort Leavenworth embouchure du Little Platte.

230 barrils de porc
580 do de farine fraiche superfine
250 boisseaux de haricots blancs frais
4000 livres de bon savon dur
1850 do de bonne chandelles de suif dur
90 boisseaux de bon sel propre et sec
1040 gallons de vinaigre de cidre

La moitié le 1er mai, le reste le 1er octobre 1836.

Au fort Armstrong, fleuve Mississippi.

120 barrils de porc
250 do de farine fraiche superfine
110 boisseaux de haricots blancs frais
1760 livres de bon savon dur
800 do de bonnes chandelles de suif dur
40 boisseaux de bon sel propre et sec
450 gallons de vinaigre de cidre

Le tout livrable le 1er juin 1836.

Au fort Crawford, Prairie du Chien, fleuve Mississippi.

300 barrils de porc
625 do de farine fraiche superfine
275 boisseaux de haricots blancs frais
4400 livres de bon savon dur
2000 do de bonnes chandelles de suif dur
100 boisseaux de bon sel propre et sec
1125 gallons de vinaigre de cidre

Le tout livrable le 1er juin 1836.

Au fort Snelling, Saint Pierre,

180 barrils de porc
375 do de farine fraiche superfine
165 boisseaux de haricots blancs frais
2640 livres de bon savon dur
1200 do de bonnes chandelles de suif dur
60 boisseaux de bon sel propre et sec
675 gallons de vinaigre de cidre

Le tout livrable le 15 juin 1836.

Au fort Winnebago, sur la rivière des Renards au portage des rivières des Renards et Ouisconsin.

240 barrils de porc
500 do de farine fraiche superfine
220 boisseaux de haricots blancs frais
3520 livres de bon savon dur
1600 do de bonnes chandelles de suif dur
80 boisseaux de bon sel propre et sec
900 gallons de bon vinaigre de cidre

Le tout livrable le 1er juin 1836.

Au fort Gratiot.

120 barrils de porc
250 do de farine fraiche superfine
110 boisseaux de haricots blancs frais
1760 livres de bon savon dur
800 do de bonne chandelles de suif dur
40 boisseaux de bon sel propre et sec
450 gal ons de vinaigre de cidre

La moitié le 1er mai, et le reste le 1er octobre 1836.

Au fort Howard, Baie Verte.

240 barrils de porc
500 do de farine fraiche superfine
220 boisseaux de haricots blancs frais
3520 livres de bon savon dur
1600 do de bonne chandelles de suif dur
80 boisseaux de bon sel propre et sec
225 gallons de bon vinaigre de cidre

Au fort Constitution, Portsmouth, N. H.

60 barrils porc no. 1 de Boston
125 do de farine fraiche superfine
55 boisseaux de haricots blancs frais
880 livres de bon savon dur
400 do de bonnes chandelles de suif dur
20 boisseaux de bon sel propre et sec
225 gallons de bon vinaigre de cidre

Au fort Brady, Saut de Ste Marie,

120 barrils de porc
250 do de farine fraiche superfine
110 boisseaux de haricots blancs frais
1760 livres de bon savon dur
800 do de bonnes chandelles de suif dur
40 boisseaux de bon sel propre et sec
450 gallons de bon vinaigre de cidre

Le tout livrable le 1er juin 1836.

Au fort Machiway.

120 barrils de porc
250 do de farine fraiche superfine
110 boisseaux de haricots blancs frais
1760 livres de bon savon dur
800 do de bonnes chandelles de suif dur
40 boisseaux de bon sel propre et sec
450 gallons de bon vinaigre de cidre

Le tout livrable le 1er juin 1836.

Au fort Dearborn, Chicago.

120 barrils de porc
250 do de farine fraiche superfine
110 boisseaux de haricots blancs frais
1760 livres de bon savon dur
800 do de bonnes chandelles de suif dur
40 boisseaux de bon sel propre et sec
450 gallons de bon vinaigre de cidre

Au fort Wolcott, Newport R. I.

60 barrils porc de New York, mess
125 barrils de farine fraiche superfine
55 boisseaux de haricots blancs frais
880 livres de bon savon dur
400 do de bonnes chandelles de suif dur
20 boisseaux de bon sel propre et sec
225 gallons de bon vinaigre de cidre

Au fort Constitution, Portsmouth, N. H.

60 barrils porc no. 1 de Boston
125 do de farine fraiche superfine
55 boisseaux de haricots blancs frais
880 livres de bon savon dur
400 do de bonnes chandelles de suif dur
20 boisseaux de bon sel propre et sec
225 gallons de bon vinaigre de cidre

N. B.—Tous les soumissionnaires devront spécifier leur prix pour chaque article et présenter un total général. Les quantités des livraisons ainsi que les époques auxquelles elles devront être faites dans les divers postes ci-dessus mentionnés, et qui n'ont pas été désignés, seront comme suit : un quart les 1er juin, 1er septembre, 1er décembre 1836 et 1er mars 1837. Les porcs qui doivent être mis en saumure doivent avoir été surgelés avec du sel, et chacun ne doit pas peser moins de 200 livres. Quand il n'en est pas autrement ordonné, chaque baril contiendra un porc entier sans les pieds, jambes, oreilles et museau.

Les vêtes peuvent remplacer la jambe.

Le porc doit être salé avec soin sur de sel des